

FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement complet des représentants du collège F dit des usagers et partiel des représentants du collège B dit des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés du Conseil de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPé) de l'Académie de Créteil

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.719-1 et suivants, L.721-1 et suivants, D.719-1 et suivants, D.721-1 et suivants ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentations du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 5 juillet 2022 ;
- VU** la décision cadre en date du 4 février 2022 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins institués pour les élections des représentants des personnels et des usagers au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation INSPé de l'Académie de Créteil ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;



ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentants du collège F dit des usagers ainsi que d'une élection partielle pour le collège B se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	Au plus tard le Lundi 31 octobre 2022
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	Au plus tard le jeudi 10 novembre 2022 à 16 heures 00
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	Au plus tard le Lundi 14 novembre 2022
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les usagers ou personnel dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	Au plus tard le mercredi 16 novembre 2022 à 16 heures 00
Scellement de l'urne	Lundi 21 novembre 2022
PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE :	
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2022 A 10 HEURES 00 AU MERCREDI 23 NOVEMBRE, 16 HEURES 00	
Clôture des opérations de vote, dépouillement et proclamation des résultats	Mercredi 23 novembre 2022 A partir de 16 heures 00
Proclamation des résultats	Mercredi 23 novembre 2022 à partir de 16 heures30
Ouverture de la période de recours contentieux	Mercredi 23 novembre 2022 à partir de 16 heures 30

ARTICLE 2 :

Le Directeur de l'INSPé de l'Académie de Créteil, Monsieur Robin BOSDEVEIX, ainsi que le Responsable administratif de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 octobre 2022

Le Président de l'Université
Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ